

**Frais de déversement: Site d'enfouissement**

Catégorie	Description	Frais applicable par verge <sup>3</sup> (Les augmentations de taux entrent en vigueur le 1er janvier de chaque année)	
		Résident	Non Résident
1	Frais fixe par sac jusqu'à un maximum de 3 sacs (moins d'une verge cube)	2021: 1,75\$ 2022: 2,00\$ 2023: 2,25\$	2021: 3,50\$ 2022: 4,00\$ 2023: 4,50\$
2	<b>Déchets résidentiels ou commerciaux:</b> <i>Déchets résidentiels/commerciaux et non-dangereux : incluent déchets résidentiels ou commerciaux, soit animal ou végétal, organique, vêtements, vaisselle, et déchets de nature semblable</i>	2021: 7,00\$ 2022: 8,00\$ 2023: 9,00\$	2021: 14,00\$ 2022: 16,00\$ 2023: 18,00\$
3	<b>Métaux / Déchets encombrants:</b> <i>Les articles dont la grande taille empêche ou complique la manipulation par des méthodes normales de collecte, de transformation ou d'élimination, comme les meubles et les appareils ménagers</i>	2021: 7,00\$ 2022: 8,00\$ 2023: 9,00\$	2021: 14,00\$ 2022: 16,00\$ 2023: 18,00\$
4	<b>Déchets organiques et de chantier:</b> <i>Comprend le bois propre, les broussailles et les matériaux végétaux et de chantier, appropriés pour le compostage.</i>	Aucun frais	Aucun frais
5	<b>Matériel inorganique comparable à la terre:</b> <i>comprend des produits d'asphalte récupérés, des agrégats et des sols exempts de contaminants chimiques.</i>	2021: 7,00\$ 2022: 8,00\$ 2023: 9,00\$	2021: 14,00\$ 2022: 16,00\$ 2023: 18,00\$
6	<b>Déchets de construction et de démolition non classés</b>	2021: 30,00\$ 2022: 35,00\$ 2023: 40,00\$	2021: 60,00\$ 2022: 70,00\$ 2023: 80,00\$

Catégorie	Description	Frais applicable par verge <sup>3</sup> (Les augmentations de taux entrent en vigueur le 1er janvier de chaque année)	
		Résident	Non Résident
7	<b>Déchets contaminés:</b> <i>comprend les sols excavés contenant des contaminants organiques ou hydrocarbonés à un niveau jugé acceptable par le ministère de l'Environnement aux fins d'élimination au site d'enfouissement de la municipalité.</i> <i>Les déchets d'amiante comprennent un tarif forfaitaire de 100,00 \$, plus les frais de déversement.</i>	<b>\$50.00</b> + \$100 taux forfaitaire pour déchet avec asbestose	<b>\$100.00</b> + \$100 taux forfaitaire pour déchet avec asbestose
8	Articles contenant du <b>Freon</b>	<b>\$75</b> chacun	<b>\$150</b> chacun
9	<b>Pneus en caoutchouc:</b> Pneus pour véhicules et camions légers Pneus pour camionnettes Pneus hors route petits et moyens  <b>Métal</b> (inclus métaux ferreux, aluminium, métaux mélangés et produits blancs) (réfrigérateurs, laveuses, etc.)  <b>Électroniques approuvés</b>  <b>Cendres chaudes</b>  <b>Huile à moteur usée</b>	Aucun frais	
10	<b>Matériel recyclable</b>	Gratuit	<b>2021:</b> 1,75\$/sac ou 7\$/vg <sup>3</sup> <b>2022:</b> 2\$/sac ou 8\$/vg <sup>3</sup> <b>2023:</b> 2,25\$/sac ou 9\$/vg <sup>3</sup>
	<b>Notes:</b> 1. Toutes les autres tailles de pneus ne seront pas acceptées sur le site d'enfouissement; 2. Les pneus encore sur une jante ne seront <b>pas acceptés</b> .		

**Note:** Le site d'enfouissement n'acceptera que les déchets qui répondent aux conditions du certificat d'autorisation.

## **Déchets interdits**

Aux fins de cet arrêté municipal, les **déchets dangereux** signifient:

déchets dangereux aigus	déchets chimiques dangereux	déchets chimiques corrosifs
Déchets industriels dangereux	déchets inflammables	déchets de PCB
Déchets radioactifs	déchets réactifs	déchets toxiques
Déchets lixiviables toxiques		

Ou tout autre déchet déterminé dangereux par le directeur des travaux publics et services d'ingénierie comme un **déchet dangereux**.

Les **déchets pathologiques** comprennent les déchets biomédicaux, qu'ils soient solides ou liquides, y compris, mais sans s'y limiter:

Organes animaux ou humains	Os, muscles ou tissus d'origine animale ou humaine	Bandages, cataplasmes ou pansements utilisés
Médicaments, vitamines, médicaments ou vaccins	Aiguilles, seringues ou lancettes	Flacons

Ou tout autre déchet déterminé dangereux par le directeur des travaux publics et services d'ingénierie comme un **déchet pathologique**.

Les **déchets ménagers dangereux** comprennent tout produit ou article du ménage, autre qu'un contenant vide étiqueté:

corrosif ou toxique	réactif	explosif
oxydant	toxique	infectieux
inflammables	<i>Objets tranchants</i>	

Ou toute autre étiquette que le directeur des travaux publics et des services d'ingénierie peut établir de temps à autre comme étant interdite.

Les **déchets d'amiante** comprennent tous les déchets solides ou liquides résultant de l'enlèvement des matériaux de construction ou d'isolation contenant de l'amiante ou de la fabrication de produits contenant de l'amiante et contenant de l'amiante en quantité ou en proportion plus que négligeable.